Réf. Farde e-Assemblées : 2632226

N° OJ : 113

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : Contrat de Quartier Durable VERSAILLES : Opération 2.4.A. « Réaménagement de deux espaces de dalles ».- Convention entre la Ville de Bruxelles et Le Logement Bruxellois ayant pour objet de régler les modalités d'octroi d'un subside au Logement Bruxellois pour la réhabilitation de la dalle du parking sis rue de Beyseghem 131 à 1120 Bruxelles.- Octroi du subside.- Projet d'investissement PA22-19-2024.

Le Conseil Communal,

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 novembre 2016 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'attribuer à la Ville de Bruxelles le Contrat de Quartier Durable Versailles, notifiée par courrier du 29 avril 2021 ;

Vu sa décision du 5 septembre 2022 d'adopter le Dossier de Base du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2022 d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Considérant qu'au programme du Contrat de Quartier Durable Versailles figure l'opération 2.4.A. « Activation des espaces de dalles » prévoyant l'activation et l'aménagement des dalles du quartier considérées comme prioritaires afin de renforcer la convivialité, la qualité et l'appropriation de ces espaces par les habitants, le type d'intervention, son niveau d'intensité et de priorisation étant fonction des conclusions du « Masterplan Versailles » (opération 2.1) ;

Considérant que le Masterplan Versailles a permis d'affiner les propositions d'aménagement des espaces publics prévus dans le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Versailles et de réévaluer le budget prévu pour chaque opération ;

Vu la décision du Collège du 18/07/2024 d'approuver le Masterplan paysager du Contrat de Quartier Durable Versailles réalisé par l'association momentanée BUUR Part of Sweco Belgium - Antea ;

Considérant que le projet 05 du Masterplan Versailles est divisé en 2 sous-projets, à savoir :
- 05.01 : Réaménagement et redynamisation de la dalle de la Maison des Jeunes ;
- 05.02 : Création (sous la dalle du parking situé rue de Beyseghem 131) d'espaces mutualisables à l'attention des associations de quartier ;

Considérant que Le Logement Bruxellois, propriétaire des biens concernés, est porteur du projet 05 « Réaménagement de deux espaces de dalle » ;

Considérant que pour pouvoir accueillir les acteurs associatifs et répondre à leurs besoins spécifiques (banque alimentaire, stockage de vélos, ateliers de l'asbl Multijobs, etc.), des travaux d'étanchéité préalables s'avèrent indispensables au niveau de la dalle du parking sis rue de Beyseghem 131 à 1120 Bruxelles ;

Considérant que la volonté du Logement Bruxellois est d'intégrer au plus vite les travaux en question dans son propre Plan Climat

dans le cadre duquel les travaux d'isolation des façades de la cité Versailles sont en cours d'exécution ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la convention entre la Ville de Bruxelles et Le Logement Bruxellois réglant les modalités d'octroi à ce dernier d'un subside de 305.000,00 EUR pour la réhabilitation de la dalle du parking sis rue de Beyseghem 131 à 1120 Bruxelles ;

Considérant que les crédits sont inscrits à l'article 93022/63551 du budget extraordinaire de 2024, projet PA22-19-2024 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1
La convention entre la Ville de Bruxelles et Le Logement Bruxellois ayant pour objet de régler les modalités d'octroi d'un subside au Logement Bruxellois pour la réhabilitation de la dalle du parking sis rue de Beyseghem 131 à 1120 Bruxelles, est adoptée.

Article 2
Un subside d'investissement de 305.000,00 EUR est accordé au Logement Bruxellois (BE0403.357.276) pour les travaux dont question à l'article 1.

Article 3
La dépense est financée par un emprunt.

Annexes :

Convention de subventionnement entre la Ville de Bruxelles et Le Logement Bruxellois - FR

Fiche projet 05.02 Masterplan Versailles (annexe à la convention de subventionnement) - FR (Consultable au Secrétariat des